

Ville de SAINT-QUENTIN

ENQUETE PUBLIQUE

Sur le déclassement du domaine public communal de l'espace vert et d'une partie de la voirie, situés à l'angle de la rue André Godin et de la rue Gustave Eiffel à 02100 SAINT-QUENTIN.

Du 02 septembre 2025 jusqu'au 16 septembre 2025 inclus

CONCLUSIONS du Commissaire-enquêteur

Références

- Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 3111-1 qui indique que « les biens du domaine sont inaliénables et imprescriptibles. Par conséquent, les collectivités territoriales devront, pour céder un bien de leur domaine public, le désaffecter et le déclasser préalablement, afin de l'incorporer dans leur domaine privé »
- Le déclassement d'un bien communal a pour effet de faire sortir celui-ci du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal. Cette procédure de déclassement relève à la fois du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration :
 - Les dispositions des articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière prévoient que lorsqu'il est porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par une voie ou son accessoire, le déclassement doit donner lieu à une enquête publique préalable.
 - L'enquête publique, comme définie à l'article L 134-2 du Code des Relations du Public avec l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision »
- Arrêté de Madame le Maire de Saint-Quentin en date du 11 juillet 2025 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin,
- Décision de Madame le Maire de Saint-Quentin du 11 juillet 2025 me nommant Commissaire Enquêteur titulaire

Je soussigné Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur,

- ai été désigné par arrêté de Madame le Maire de Saint-Quentin en date du 11 juillet 2025 pour conduire l'enquête publique relative au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin,
- ai, à la suite de cette enquête, rédigé le rapport suivant :

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Ouverture de l'enquête

L'enquête a été ouverte le mardi 2 septembre 2025 à 14 heures 00.

Elle a eu lieu à la mairie de Saint-Quentin, aux heures d'ouverture habituelles.

Le dossier était à la disposition du public à l'accueil et pouvait être emporté dans un bureau de la mairie dans de bonnes conditions de consultation.

L'affichage

L'avis d'ouverture d'enquête a été affiché en mairie sur le panneau d'affichage, le certificat d'affichage est joint au présent rapport, ainsi que sur les lieux de l'enquête, à plusieurs endroits.

La publicité

Le Maître d'Ouvrage a fait procéder à l'insertion d'un avis d'ouverture d'enquête dans les deux journaux couramment lus dans le département « l'Aisne Nouvelle » et « l'Union » le 14 Aout 2025. Les avis d'enquête sont à nouveau parus dans ces mêmes journaux le 9 Septembre 2025, les photocopies de ces parutions sont jointes au présent rapport.

En outre, l'enquête publique a été rappelée dans d'autres moyens d'informations :

- Le dossier a été consultable par le public sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin dans la rubrique actualités, pendant toute la durée de l'enquête.

Je considère, en conséquence, que **la publicité réglementaire a été bien faite et a été complétée d'une façon efficace par d'autres actions d'information.**

Le registre

J'ai ouvert le registre le mardi 2 septembre 2025 à 14h00 avant la première permanence, dès le commencement de l'enquête, et l'ai clos à la fin de l'enquête le mardi 16 septembre 2025 à 17h00 à l'issue de l'enquête.

Les permanences

Les permanences ont eu lieu à la mairie de SAINT-QUENTIN les :

- mardi 2 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, correspondant au début de l'enquête.
- samedi 6 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 10 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 16 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, correspondant à la clôture de l'enquête.

Les permanences ont eu lieu au rez-de-chaussée dans un bureau dans de bonnes conditions d'accueil : le public disposait notamment de sièges permettant d'attendre son tour dans le salon contiguë pour me rencontrer. Un fléchage a été également mis en place pour l'accès bureau de permanence.

Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée tout à fait sereinement et n'a donné lieu à aucun incident.

La publicité faite autour de l'enquête et notamment sur le site concerné a informé les habitants aux alentours.

Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres

En application de l'arrêté, j'ai clos l'enquête le mardi 16 septembre 2025 à 17 h 00 et j'ai emporté le registre d'enquête pour rédiger le présent rapport.

Notification de procès-verbal des observations et mémoire en réponse

Compte tenu qu'aucune réclamation ou observation n'a été portée sur le registre d'enquête publique, et que le Commissaire-Enquêteur ne s'est saisi d'aucune question particulière, il n'a été demandé aucun document aux personnes responsables du projet.

CONTENU DU DOSSIER

Dossier d'enquête publique constitué de :

- Pièce 1 : le calendrier prévisionnel,
- Pièce 2 : arrêté prescrivant l'enquête publique,
- Pièce 3 : Notice explicative
- Pièce 4 : Plans
- Pièce 5 : Affichage/Publication (Presse, site internet, terrain)
- Pièce 6 : Délibération
- Pièce 7 : Registre d'enquête

La notice explicative reprend :

- L'objet de l'enquête,

- Le choix de la procédure juridique,
- Le déroulement de l'enquête,
- l'historique et les enjeux du projet,
- la gestion du stationnement, de la circulation et de l'environnement.
-

LE PROJET

De l'examen du dossier soumis à l'enquête publique, il ressort quelques points marquants dont nous devons faire état.

La présente enquête a pour objet le déclassement d'une partie du domaine public de Saint-Quentin, à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100), à usage de voirie et d'espace vert.

Ce déclassement permet la réalisation d'un projet de construction de 25 logements intergénérationnels et d'un espace de convivialité, le projet s'inscrivant dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe.

Le quartier Europe a été construit dans les années 1960-1970. Il compte environ 6 380 habitants. Situé en limite d'urbanisation à l'extrême Nord-Est de la Commune de Saint-Quentin, il communique peu avec le reste de la ville sauf par son entrée ouest qui le connecte à la route principale d'accès au centre-ville. Il bénéficie d'une certaine diversité de fonctions : équipements notamment sportifs, maison de santé, centre commercial, écoles, d'une centralité, et d'une certaine qualité paysagère.

L'emprise concernée par l'enquête publique permet le renouvellement de l'offre en logements pour le quartier, par un programme de construction de 25 logements en résidence intergénérationnelle par le bailleur Clesence.

L'enjeu global du secteur est le renforcement de la centralité, par la recomposition de l'espace central avec plusieurs opérations :

- La démolition de la résidence Ile de France, composée de 198 logements ;
- La création de cheminements plus aisés et plus sécurisés entre l'école Laroche et le centre commercial mais également à l'intérieur même de l'ilot central ;
- La création d'une place verte multifonctionnelle et d'une voie verte ;
- La création d'espaces dédiés et délimités pour les activités de plein air du centre social ;
- La création de logements adaptés pour les personnes âgées, avec jardins partagés ;
- L'extension du centre social municipal et la mise en place d'un espace dédié à ses activités de loisirs de plein air ;

C'est dans ce contexte qu'à la suite à la démolition par le bailleur Clesence de la Résidence Ile-de- France (198 logements), une partie de l'emprise est destinée à la construction d'une

résidence intergénérationnelle. Le projet nécessite toutefois d'obtenir une partie de l'emprise publique.

Cette résidence en R+2 se compose de 25 logements, Les espaces peuvent s'ouvrir au quartier (halte-garderie, centre social..).

Etat du stationnement rue Laplace

Le schéma de l'offre de stationnement est totalement revu à l'échelle du quartier notamment sur le secteur de l'ancienne emprise de la résidence Ile-de-France à la suite de la démolition et donc de la suppression de 198 logements.

Le schéma du réseau de voirie est entièrement repensé, l'objectif étant qu'il n'y ait plus de circulation motorisée en cœur d'ilot du secteur central, uniquement des circulations piétonnes et douces.

Des poches de stationnement sont créées pour l'école Laroche, le centre social, la halte garderie et les habitants des différentes résidences du secteur central.

Le schéma de voirie est également revu afin d'intégrer les pistes cyclables à l'échelle du quartier.

ANALYSE DES OBSERVATIONS

Durant l'enquête, nous n'avons reçu aucune personne, et n'avons consigné sur le registre d'enquête ni de réclamation ni d'observation.

De plus, la collectivité nous a indiqué qu'aucun mail ne lui était parvenu sur la boîte dédiée.

CONCLUSIONS

Avec toutes les raisons évoquées ci-dessus, et en conséquence :

Je donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de le déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin.

Fait à Viry-Nouveau,

Le 15 Octobre 2025

Pascal HIRSON

